



Appel à Manifestation d'Intérêt
ForPro Sup (Formation Professionnelle dans l'Enseignement Supérieur)

Identification des établissements publics d'Enseignement Supérieur d'Occitanie

➤ **Contexte et enjeux**

La Région Occitanie a fait de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle une de ses priorités. Ainsi, le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) signé avec l'Etat et les partenaires sociaux, est intégré dans la Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance (2016-2021) avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

Parmi les 10 priorités du CPRDFOP, 2 d'entre elles concernent plus particulièrement la formation professionnelle :

- Priorité 4: Organiser l'offre de formation sur l'ensemble de la région
Déployer une offre de formation de qualité permettant aux publics d'acquérir les compétences et qualifications attendues par les entreprises et répondant à leurs aspirations professionnelles
- Priorité 6: Favoriser l'élévation du niveau de qualification:

Accompagner l'émergence de filières de formation du niveau CAP aux diplômes de l'enseignement supérieur.

La formation continue en Enseignement Supérieur s'inscrit parfaitement dans ces deux priorités. Elle est complémentaire aux marchés du Programme Régional de Formation.

La Région s'engage ainsi dans la formation professionnelle dans l'enseignement supérieur à destination des demandeurs d'emploi pour faciliter l'accès des publics à la recherche d'un emploi à une formation supérieure afin de les accompagner dans leur insertion professionnelle.

Sa volonté est de relever trois enjeux :

- Un enjeu d'égalité des chances,
- Un enjeu d'élévation des niveaux de compétences tout en répondant à la dynamique économique et territoriale,
- Un enjeu de formation tout au long de la vie.

Les établissements d'Enseignement Supérieur ont une mission de formation continue dans une logique de formation tout au long de la vie. Ils ont ainsi un rôle important à jouer pour promouvoir des parcours conduisant à une certification et déployer une offre de formation de qualité permettant de répondre aux besoins des entreprises et aux aspirations professionnelles des publics.

Dans ce contexte, la Région développe, depuis plusieurs années, avec les établissements d'enseignement supérieur des relations privilégiées au travers de conventions cadre.

➤ **L'objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt**

L'appel à manifestation d'intérêt a pour ambition d'identifier des établissements publics d'enseignement supérieur dont l'offre de formation pourrait faire l'objet d'un soutien dans le cadre du dispositif régional Formation Professionnelle dans l'Enseignement Supérieur - ForPro Sup, selon le cadre d'intervention voté en commission permanente le 16 octobre 2020 (1^{er} vote le 13 avril 2018).

Les engagements réciproques de la Région et des établissements publics d'enseignement supérieur retenus dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt seront formalisés à travers un nouvel accord cadre.

➤ **Durée**

Les établissements publics d'enseignement supérieur retenus dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt le seront jusqu'à l'échéance du nouvel accord cadre qui sera signé entre la Région et ces établissements.

➤ **Principes**

L'identification des établissements publics d'Enseignement Supérieur, ne constitue ni un préalable, ni un déterminant au financement en subvention par la Région de tout ou partie du projet d'offre de formation soumis par le candidat.

Cette identification n'est pas dotée, et toute demande de financement doit s'inscrire dans le cadre du dispositif de droit commun de la Région ForPro Sup.

➤ **Cadre d'éligibilité :**

▪ Les bénéficiaires éligibles :

- Universités, instituts et écoles d'ingénieurs relevant du statut d'Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), ainsi que, les structures déployant l'offre de formation du CNAM en Occitanie habilités à dispenser la formation, et les écoles supérieures d'art, d'architecture et de culture, instituts et autres structures relevant de l'enseignement supérieur public sous tutelle du ministère de la culture
- Ayant leur siège social en Occitanie
- Le candidat doit disposer d'un numéro de déclaration d'activités en tant qu'organisme de formation, auprès de la DREETS
- Chaque établissement candidate pour son identification, les regroupements d'établissements ne sont pas éligibles.

▪ Les formations éligibles et le public

Les actions de formation éligibles proposées par le candidat doivent :

- Relever du champ de la formation professionnelle,
- Ne pas relever du domaine concurrentiel mais de diplômes pour lesquels l'établissement a reçu une accréditation par leur ministère ou organisme de tutelle.

Il s'agit d'une part, d'actions de formation à finalité professionnelle et certifiante, et d'autre part, de formations préparant aux Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU) et à la Capacité en Droit.

- Les formations doivent être localisées sur le territoire régional d'Occitanie

Le public cible est le public demandeur d'emploi répondant aux deux critères cumulatifs suivants :

- Être obligatoirement inscrit à Pôle emploi,
- Être sorti de formation initiale depuis plus de 2 ans (avant la date de commencement de la formation demandée).

➤ **Critères de sélection**

- La politique de formation continue conduite par l'établissement
- La ou les démarche.s qualité mise.s en œuvre
- La corrélation de l'offre qualifiante avec l'économie du territoire
- Les solutions envisagées pour répondre aux besoins de montée en compétences au sein des entreprises
- La démarche pédagogique : digitalisation de la formation, pédagogie attractive, expérimentation, certification, accompagnement des enseignants, individualisation, innovation pédagogique
- Le public cible et l'expérience d'accompagnement des publics demandeurs d'emploi
- La qualité de l'accompagnement de chaque demandeur d'emploi durant son parcours de formation afin de favoriser sa réussite à la certification
- La collaboration avec le réseau d'Accueil Information et d'Orientation
- La concertation engagée entre les différents services des établissements
- La procédure d'évaluation de la formation continue et du suivi post formation

➤ **Modalités de réponse et calendrier**

Les candidats doivent retourner un dossier de candidature complet par courrier postal et électronique à la Région Occitanie, chargée d'organiser ce référencement

La clôture du dépôt des dossiers de candidatures est fixée au 13 septembre 2021

Date prévisionnelle de notification aux organismes, octobre 2021